

Commune de Vuillafans	Procès-verbal du conseil municipal du vendredi 26 juin 2020
----------------------------------	--

Date de convocation : 22/06/2020

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de membres absents excusés :	2
Nombre de membre absent :	3

Le 26 juin 2020 à 20 h 00, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

Membres présents : Claude CURIE, Bernard WOZNY, Rémi JEANNINGROS, Sylvie PERRET-GENTIL, Anne-Lise BOESSINGER, Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Marie-Thérèse CRETIN GUTH, Michelle HOUSER, Alain KIBLER, Stéphane MEREL, Olivier THOURIN.

Absents excusés : Yves GAMELON (procuration à Alain KIBLER), Jean-Benoît LAMBERT (procuration à Bernard WOZNY), Benjamin DOLE.

Absents :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Marie-Thérèse Cretin Guth est nommée secrétaire de séance.

Le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du 25 mai 2020.

1°) – Budgets prévisionnels 2020 (communal, eau, assainissement, lotissement du Seux et détail des investissements

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget communal primitif de l'exercice 2020, à savoir :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	611 894.14 €
Recettes	1 032 538.80 €
Budget Excédentaire	420 644.66 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	508 055.80 €
Recettes	508 055.80 €
Budget équilibré	0.00 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent le Budget Primitif de l'exercice 2020, soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget annexe primitif eau de l'exercice 2020, à savoir :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	93 910.01 €
Recettes	98 706.31 €
Budget excédentaire	4 796.30 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	34 541.11 €
Recettes	97 484.53 €
Budget excédentaire	62 943.42 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuvent le Budget Primitif de l'exercice 2020, soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget annexe primitif assainissement de l'exercice 2020, à savoir :

<u>Section de fonctionnement :</u>		
Dépenses	:	72 967.73 €
Recettes	:	89 750.72 €
Budget excédentaire	:	16 782.99 €
<u>Section d'investissement :</u>		
Dépenses	:	286 713.94 €
Recettes	:	321 317.25 €
Budget excédentaire	:	34 603.31 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuvent le Budget Primitif de l'exercice 2020, soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget Lotissement du Seux primitif de l'exercice 2020, à savoir :

<u>Section de fonctionnement :</u>		
Recettes, article 002	:	29 166,67 €
Dépenses	:	0,00 €
Excédent	:	29 166,67 €
<u>Section d'investissement:</u>		
Recettes, article 1641	:	130 000,00 €
Dépenses, article 001	:	128 875,34 €
Excédent	:	0,00€

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuvent le Budget Primitif de l'exercice 2020, soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le détail des investissements communaux de l'exercice 2020, à savoir :

- Opérations foncières, Chenevières, Versants :	30 000,00 €
- Pose de trottoirs Rue Carnot (opération voirie CCLL) :	6 000,00 €
- Réhabilitation de la salle des fêtes :	550 000,00 €
- renouvellement poste informatique	1 200,00 €
- Reconstruction d'un monument funéraire au cimetière : (M.Raillard)	1 500,00 €
- Réhabilitation du pillier de l'église côté gauche	40 000,00 €
- Acquisition de panneaux d'information pour les commerces et industries	2 000,00 €
- Réalisation grilles métalliques de protection pour le bureau d'accueil du camping	2 000,00 €
- Acquisition d'un coffre-fort pour le bureau d'accueil du camping	300,00 €
- Meuble à plans cadastrales	1 500,00 €
- Renouvellement de l'épareuse	9 000,00 €

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le détail des investissements pour le service de l'eau potable de l'exercice 2020, à savoir :

- Renouvellement de la canalisation fonte en 60mm Rue Jean Pierre Bangue :	10 000,00 €
- création d'un regard de purge sur la canalisation du pont de pierre	3 000,00 €
- neutralisation canalisation fonte de 60 mm face au tilleul traversant le pont pierre	1 000,00 €
- Porte d'accès sur le bâtiment ancienne source derrière Châteauvieux	2 000,00 €

- Création d'un branchement d'eau potable pour le CTL, section pétanque	2 000,00 €
---	------------

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le détail des investissements pour le service de l'assainissement collectif de l'exercice 2020, à savoir :

- Réhabilitation réseau EU / EP suite diagnostic réseaux	250 000,00 €
- Acquisition d'un matériel autosurveillance pour le déversoir d'orage de la STEP	5 200,00 €
- régularisation étude diagnostic réseau assainissement	6 000,00 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuvent les investissements pour l'exercice 2020, soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2°) – Taux de fiscalité des 2 taxes locales

M. le Maire présente et commente le tableau relatif au calcul du taux applicable pour 2020 concernant, la taxe foncière bâti et la taxe foncière non-bâti, après un tour de table, M. le Maire propose de ne pas augmenter les deux taxes compte-tenu de la période difficile que nous traversons avec la pandémie. Le conseil vote à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter ces taxes locales pour 2020, soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Après présentation du document, et simulations d'augmentation, le conseil municipal opte pour des taux identiques à ceux de 2019.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

3°) – Suppression de la Régie des photocopies

M. le Maire informe le conseil que suite à la demande de M. le comptable de la Trésorerie d'Ornans, nous devons supprimer la régie des photocopies, il propose de rendre gratuit ce service à la population, les photocopies noir et blanc et couleur pourront être effectuées avec un maximum de 10 exemplaires par personne ; pour une demande plus importante, le demandeur apportera son papier.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents soit : 14 voix, dont 2 procurations, pour, 0 voix contre et 0 abstention

4°) – Suppression de la Régie des droits de place

M. le Maire informe le conseil que suite à la demande de M. le comptable de la Trésorerie d'Ornans, la régie des droits de place est supprimée. La facturation sera maintenue avec paiement par chèque pour l'outilleur Auvergnat et les forains de la fête patronale. Les écritures comptables feront l'objet d'un titre de recette dans le budget communal.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

5°) – Prime exceptionnelle aux agents territoriaux dans le cadre de la pandémie du Covid 2019

M. le Maire informe le conseil que l'article 11 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, permettent aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Ces agents ont travaillé durant la période de confinement. Il propose d'attribuer une prime exceptionnelle de 1000 euros pour les

agents titulaires à temps complet et pour l'agent à temps partiel, il sera appliqué un prorata sur les heures effectuées. Après discussion, sur le montant et l'opportunité de cette loi, le conseil opte pour l'application de cette prime sur les salaires de juillet 2020, afin de remercier les agents pour leur travail, leur disponibilité.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents soit : 14 voix, pour, 0 voix contre et 0 abstention

6°) – Désignation du coordonnateur communal recensement 2021

M. Le Maire informe le conseil que l'INSEE réalisera en 2021 la campagne de recensement de la population Vuillafanaise, afin de piloter cette enquête, il est nécessaire de désigner un coordonnateur qui pilotera cette enquête. Il propose de nommer Gérard Quété comme coordonnateur pour cette opération.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

7°) – Renouvellement de la commission communale des impôts directs

M. Le Maire informe le conseil qu'à l'issue des élections municipales, il convient de mettre en place, conformément à l'alinéa 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs. Il propose 24 personnes extraites de la liste des contribuables de la commune.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

8°) – Tarif complémentaire au camping

M. Le Maire propose la mise en place d'un tarif complémentaire de 4 euros/jour, soit 120 euros/mois et 720 euros/6 mois pour avoir la possibilité de stationner une caravane sur le camping du Pré Bailly.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents soit : 14 voix, dont 2 procurations, pour, 0 voix contre et 0 abstention

9°) – Devis de matériel de bureau pour le camping/gîte

M. Le Maire propose 2 devis pour l'acquisition en investissement communal de 2 matériels nécessaires au fonctionnement du camping, un devis chez « Librairie de la Vallée » à Ornans pour l'achat d'une plastifieuse A3 à 86,60 HT et la pochette de consommables à 21,21 HT. Un devis chez « Informatique et Tech » à Ornans, pour l'achat d'un PC portable équipé d'un pack office 2019 à 433,33 euros HT.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

10°) – Contrat de prestation de service pour l'écran d'information LUMIPLAN

M. Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de mettre en place un contrat de prestation de services pour la maintenance technique et le suivi informatique du panneau d'informations lumineux qui se situe sur la place du marché, le tarif est de 1150,00 € HT par an.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

11° – Délibération pour élire les membres de la commission d'appel d'offres

M. Le Maire informe le conseil que la commission précédemment constituée, comporte 1 nom en trop aussi bien en titulaire que suppléant. Après un tour de table, la commission est constituée de :

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------|
| - Titulaire : <i>Y.Gamelon</i> | - Suppléant : <i>JB.Lambert</i> |
| - Titulaire : <i>B.Wozny</i> | - Suppléant : <i>P.Chanusot</i> |
| - Titulaire : <i>R.Jeanningros</i> | - Suppléant : <i>A.Kibler</i> |

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

12° – Autorisation du conseil municipal pour l'achat de 3 parcelles de terrain

M. Le Maire informe le conseil sur la proposition de Mme et M. Pasteur Denis de vendre à la commune des parcelles de terrain situées aux Grandes Chenevières, Les parcelles AE132 de 4,60 ares, AE133 de 1,93 ares et AE151 de 2,08 ares. Cette proposition est renouvelée suite à une précédente décision du conseil de janvier 2019. Après discussion, il est décidé de proposer à nouveau le prix de 6,00 euros le mètre carré à l'achat.

Il sera aussi notifié à Mme et M. Pasteur Denis, que suite à leur souhait d'acquérir pour l'euro symbolique proposé par la précédente municipalité, la bande de terrain située le long de leur propriété, ce terrain fait partie du domaine public est de fait inaliénable, donc ne peut pas être vendu ou cédé.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

13°) – Lettre de demande du Bar restaurant « Le Tilleul »

M. Le Maire informe de la demande de M. Jobard Jean-Marie pour installer 3 tables supplémentaires, durant les mois de juillet et d'août, au Square Parguet situé en face de son établissement. Après un tour de table, il est décidé d'autoriser M. Jobard Jean-Marie d'utiliser cet espace supplémentaire pour exploiter 2 tables et de s'assurer qu'il n'y aura pas de troubles de voisinage, de s'assurer du stationnement correct des clients à proximité de son établissement et bien délimiter la zone envisagée et de prendre en compte que cette zone est équipée d'une borne de puisage pour l'eau nécessaire à la défense incendie du secteur utilisée par les pompiers.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents soit : 14 voix 0 voix contre et 0 abstention

14°) – Délibération pour l'interdiction de la pêche depuis les ponts et depuis la cour du garage municipal de l'ancienne école du champ de Mars

M. le Maire informe le conseil qu'à la demande de l'association de pêche (AAPPMA) et compte-tenu des problèmes de sécurité que provoque la pratique de la pêche sur les ponts de la commune et les incivilités constatées, cette pratique doit être bannie. Après discussion, il est décidé d'interdire la pêche sur les ponts. Le Maire rappelle qu'il est également interdit de pêcher dans la cour du garage municipal qui se situe derrière l'ancienne école de la Place du Champ de Mars. (c'est une propriété privée où est stocké le matériel de la commune)

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

15°) - Devis de BATI Intervention pour l'assèchement et la réhabilitation du local du C.P.I des pompiers de Vuillafans

M. Le Maire informe le conseil sur les travaux qui devront être réalisés à l'issue du dégât des eaux qui s'est déclaré en 2018 au local du C.P.I de Vuillafans. L'assureur Groupama prend en charge l'ensemble des travaux de remise en état qui s'élève à : 1980,00 euros HT et 4442.90 euros HT pour l'assèchement et 9131,60euros HT pour la remise en état des cloisons du bâtiment. Il précise que nous venons de recevoir le chèque de remboursement de la part de l'assureur Groupama et nous devons valider les devis pour lancer les travaux. Le conseil vote à l'unanimité des membres présents les devis de Bati intervention soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Questions diverses :

- M. Bernard Wozny informe qu'un affouage aura lieu pour la coupe de bois qui s'est déroulée à Tangelet dans le cadre des travaux de pose du feeder du Syndicat des eaux de la Haute-Loue les personnes intéressées devront s'inscrire au secrétariat de mairie et une information sur les panneaux d'affichages de la mairie sera faite. Il précise que cela concernent 8 lots de bois entre 15 et 20 stères et la vente se fera au plus offrant.

- M. Patrick Chanussot questionne sur les règles régissant les « Gens du Voyage », M. le Maire précise que depuis plusieurs années, on essaie d'appliquer un consensus où ils occupent les terrains à « Ambreux » en respectant le voisinage, l'environnement en rassemblant leurs poubelles dans des sacs adéquats et ils ne stationnent pas plus de dix jours maximum. Ces règles se font avec l'appui de la gendarmerie d'Ornans qui assiste le Maire à leurs arrivées sur site. Bien évidemment, en cas de non-respect, ils doivent partir. Un rappel est fait concernant la responsabilité de la Communauté de Communes Loue Lison, car la compétence a été transférée depuis plusieurs années et le dossier est toujours en cours d'élaboration pour créer un aire d'accueil pour les gens du voyage. Quelle solution pour un village ? Pour l'instant cela fonctionne avec les gens du voyage, en cas de problème, il est envisagé la fermeture de l'accès par des cadenas.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

BOESSINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	KIBLER Eric
LAMBERT Jean- Benoit	MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard